



CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques

Entre les soussignés

Le SDEC ENERGIE - **Syndicat Départemental d'Energies du Calvados**, représenté par son Président, M. Jacques LELANDAIS, autorisé par délibération du bureau en date du 12 décembre 2017, dont le siège est situé : Esplanade Brillaud de Laujardière – CS 75046 - 14077 CAEN Cedex 5 ;

Ci-après dénommé le SDEC ENERGIE

Et

La commune de **Condé-en-Normandie**, représentée par son Maire, Mme Valérie **DESQUESNE**, autorisée par délibération du conseil municipal en date du....., dont le siège est situé : place de l'Hôtel de Ville 14110 CONDE-EN-NORMANDIE;

Ci-après dénommée Condé-en-Normandie

Et

L'Intercom de la Vire au Noireau, représentée par son Président, M. Marc ANDREU-SABATER ou son représentant, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du....., dont le siège est situé : 2, rue des Halles – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE

Ci-après dénommée Intercom de la Vire au Noireau

Le SDEC ENERGIE, la commune de Condé-en-Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau pouvant communément être désignées « les parties ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Considérant que le SDEC ENERGIE est un acteur reconnu dans le domaine de l'information et de la sensibilisation à la transition énergétique et au développement durable, en particulier dans le cadre d'animations à l'attention de publics variés (scolaires, élus, grand public) et qu'il propose de mettre à disposition des collectivités territoriales du département du Calvados ou de leurs établissements scolaires une exposition itinérante sur le thème du futur énergétique intitulée « 2050 ».

Considérant que la commune de Condé-en-Normandie, lauréate de l'AMI régional « territoire en transition énergétique », mène un programme d'actions dans lequel est prévu d'organiser des événements autour des problématiques énergie-climat envers les populations.

Considérant que la sensibilisation et l'information du grand public, en particulier les scolaires, sont des actions qui s'inscrivent dans la démarche du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Le SDEC ENERGIE, la commune Condé-en-Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau conviennent d'un partenariat aux conditions ci-dessous énoncées :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre les parties, à savoir :

- la mise à disposition de l'exposition nomade « **2050** » du SDEC ENERGIE à la commune de Condé-en-Normandie,
- la mise à disposition de **moyens humains** par le SDEC ENERGIE pour accompagner la commune de Condé-en-Normandie dans sa démarche d'animation, de sensibilisation et d'information sur le thème de l'énergie.

Article 2 : Contenu de l'exposition

L'exposition nomade « **2050** » comprend 3 parties de découverte :

1. La balance énergétique
2. Le magasin des possibles
3. Bilan des choix et impact sur la balance

Elle est répartie dans 4 volumes de transport :

1 caisse de transport sur roulettes (dimensions : H.1.14m x L.0.96m x P.2.12m) comprenant :

- 3 paravents (H.2.04m x L.0.93m x P.0.12m plié et H.2.04m x L.2.79m x P.4cm déplié)
- 3 tables de jeux (H.80cm x P.1.25m x L.0,80m)
- 1 tapis de jeu (2m x 2m = 4m²)
- Un tableau aimanté (H.2.04m x L.0.93m x P.8 cm plié et H.2.04m x L.1.86m x P.4cm déplié)
- Un tapis pour l'introduction et la conclusion de l'exposition (3m x 2m déplié = 6m²)

2 cartons de transport (dimensions : H.108 cm x P.65 cm x L.44 cm) comprenant :

- 13 volumes en carton pour « la balance énergétique »

1 coffre de rangement (dimensions coffre : H.36cm x L.1m x P.35cm) comprenant différents éléments pour les jeux de plateau, les paravents et la conclusion :

- 86 vignettes aimantées format carte postale, leurs 6 boîtes et 4 fiches «tableaux de points»
- 4 affiches aimantées (format A3) + 2 affiches aimantées (format 1/2 A4)
- 24 cubes orange (5cm x 5cm) et 22 dalles vertes (5cm x 2cm) pour le jeu « ville compacte »
- 1 dé et 2 pions pour le jeu « intermodalité »
- 1 dé, 22 cartes pour le jeu « smart grid »
- 25 fiches « production énergie »
- 6 fiches techniques des jeux de plateau

Sa valeur d'achat est de : **13 760,00€ HT (2016)**

Article 3 : Transport et montage de l'exposition

L'exposition représente un volume d'environ 3 m³ mais nécessite pour assurer le chargement de la caisse (poids : 270 kg) un camion impérativement équipé d'un hayon élévateur (20 m³).

Un minimum de trois personnes est requis pour assurer un montage et un démontage sans risque pour la sécurité des individus et pour l'état du bien (plan de montage fourni).

L'exposition nécessite un espace de 80 à 100m² pour une découverte optimum avec un groupe ou une classe.

Article 4 : Engagements du SDEC ENERGIE

Le SDEC ENERGIE s'engage à :

1. mettre à disposition de la commune de Condé-en-Normandie de l'exposition nomade «2050» dont le contenu est conforme au descriptif de l'article 2, complété par la fiche « états des éléments de l'exposition » annexée à la présente convention,
2. mettre en place une formation à l'animation de l'exposition 2050 nomade auprès d'animateurs,
3. mettre à disposition un agent auprès de la commune de Condé-en-Normandie pour animer l'exposition auprès du public, soit 4 animations scolaires et 1 animation grand public,
4. accompagner l'Intercom de Vire au Noireau dans la communication autour du projet,
5. mettre à disposition du public, lors des animations, de la documentation pédagogique sur la thématique énergie.

Article 5 : Engagements de la commune de Condé-en-Normandie

La commune de Condé-en-Normandie s'engage à :

1. Prendre à sa charge les frais de transport aller de l'exposition. Le moyen de transport devra être approprié (article 3),
2. Assurer le retour de l'exposition au siège du SDEC ENERGIE à Caen.
3. S'assurer que l'exposition est couverte par un contrat d'assurance contre les risques de destruction ou de dommages pendant le transport aller et retour et ce pour la totalité de sa valeur.
4. Mettre à disposition des moyens humains pour le montage et démontage de l'exposition,
5. Mettre les moyens de communication, de logistique et d'animation nécessaires pour la mise en place et la réalisation du projet de sensibilisation.

Article 6 : Engagements de l'Intercom de La Vire au Noireau

L'Intercom de la Vire au Noireau s'engage à :

1. Mettre les moyens nécessaires pour la communication autour de cette action dans le cadre de son PCAET (sur le site internet, dans le cadre du bilan du PCAET et lors de la valorisation des actions mises en œuvre dans le cadre du PCAET).
2. Prise en charge financière de la location du moyen de transport pour le retour de l'exposition au siège du SDEC ENERGIE à Caen.

Article 8 : Durée de la convention

La convention prendra effet dès la prise de possession par la commune de Condé-en-Normandie de l'exposition à la salle Pierre Geoffroy de Vassy.

La période de mise à disposition a été définie comme suit : du **24 janvier au 14 février 2020**. La convention prendra fin après retour de l'exposition au SDEC ENERGIE.

Le retour se fera dans les locaux du SDEC ENERGIE– esplanade Brillaud de Laujardière – CS 75046 - 14077 CAEN Cedex 5.

Fait à Caen en 3 exemplaires originaux, le

Jacques LELANDAIS

Marc GUILLAUMIN

Valérie DESQUENE

Président du SDEC ENERGIE

Vice-Président de l'IVN
En charge de l'Environnement

Maire de la commune de
CONDE-EN-NORMANDIE